

**Présents :** Franck POQUIN, Jean-Pierre BARBEAU, Marielle BARRE, Pierre BEAUDOUIN, Nathalie BENAITEAU, Annie-Claude BESSON, Bruno BESSONNEAU, Mickaël BILLOT, Dominique BOUVET, Angéline CORDIER, Christelle COURAUD, Claude DELESTRE, Bernard GINGREAU, Laetitia DETROY HARDY, Amandine HUMEAU, Brigitte JUBLAN, Yann LHUMEAU, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Hélène MARIONNEAU, Lydie NORMAND, Daniel PASDELOUP, Pascale PATEAU, Xavier PICHARD, Stéphane ROCHARD, Béatrice VALIN, Dominique VIEJO,

**Absents excusés :** M. Capelle, Mme Legentil

**Pouvoirs :** Mme Legentil donne pouvoir à Mme Besson à partir de la délibération relative au règlement intérieur du fonctionnement du Conseil Municipal.

**Secrétaire de séance :** Bruno Bessonneau

DOSSIERS	DECISION
<b>APPROBATION ordre du jour :</b>	Adopté à l'unanimité
<p><b>INSTITUTION - VIE POLITIQUE : désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)</b>  <i>Rapporteur : M. le Maire</i>            L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit la création d'une commission communale des Impôts Directs. Suite au renouvellement municipal, une liste de contribuables en nombre double doit être proposée par le Conseil Municipal soit 32 noms. Le Directeur des Finances Publiques décidera d'une liste de 16 noms (titulaires et suppléants) parmi celle-ci. M. le Maire propose la liste de 32 noms. (<i>liste jointe</i>).</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>INSTITUTION : validation du règlement intérieur du fonctionnement du Conseil Municipal</b>  <i>Rapporteur : M. le Maire</i>            La Commune de St Léger de Linières étant supérieure à 3500 habitants, celle-ci doit adopter dans les 6 mois qui suivent son installation, un règlement intérieur.            Il est proposé au Conseil Municipal (<i>document joint</i>)</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>INSTITUTION : remboursement de frais des élus – frais de garde d'enfants</b>  <i>Rapporteur : M. le Maire</i>            Il est prévu par la loi du 27/12/2019 article 91 que les membres du Conseil Municipal peuvent bénéficier d'un remboursement par la Commune des frais de garde d'enfants ou de personnes handicapées ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions liées à la vie du Conseil Municipal. Il est proposé 15 heures par mois maximum, sur présentation de justificatifs, selon la réglementation en vigueur.</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>PERSONNEL : service administratif création d'un poste permanent à temps complet</b>  <i>Rapporteur : M. le Maire</i>            Suite à l'obtention d'un examen professionnel de rédacteur par un agent, il convient de créer ce poste afin de le nommer au sein du service administratif. En conséquence il est</p>	Adopté à l'unanimité

<p>proposé la création de ce poste à temps complet à compter du 1/7/2020 catégorie B. le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.</p>	
<p><b>PERSONNEL : service périscolaires – accord de principe de recrutement des animateurs année scolaire 2020-2021 :</b>  <i>Rapporteur : M. Claude DELESTRE</i>  En vue de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020, Il est proposé un accord de principe sur le recrutement des animateurs services périscolaires et ALSH pour l'année scolaire 2020-2021.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>PERSONNEL : recrutement animateurs pour fonctionnement ALSH Le Séquoïa été 2020.</b>  <i>Rapporteur : M. Claude DELESTRE</i>  En vue de l'organisation du centre de loisirs au Séquoïa en juillet et août 2020, il est prévu 2 agents en CDD à temps complet du 6 au 24 juillet et du 17 au 28 août 2020 (Marie Huchet et Alizée Micheneau ), 2 stagiaires BAFA Chloé Lambert du 6 au 24/7/2020 et Mathieu Besnard du 17 au 28 août 2020 rémunérés à raison de 23.50€/jour et pour Mathieu Besnard sur un camp à une autre date à raison de 30€/jour sous réserve d'organisation de camp.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>VIE SCOLAIRE – tarifs et règlement intérieur année scolaire 2020-2021</b>  <i>Rapporteur : M. Claude DELESTRE</i>  1)Quelques adaptations au règlement intérieur sont proposées afin d'organiser au mieux les services périscolaires à savoir :  -conditions d'admission et inscription aux services : précisions sur les modalités  -conditions de sortie : autorisation de sortie nécessaire pour les services périscolaires  -restauration scolaire : précisions sur l'inscription sur le portail famille  -organisation étude encadrée : l'enfant doit travailler en autonomie en présence de l'animateur  -facturations des services : précisions sur la fourniture du QF et en cas d'événement exceptionnel (<i>documents joints</i>)  2)Concernant les tarifs périscolaires hors restauration (APS, TAP et étude encadrée) : il est proposé de ne pas augmenter les tarifs  3)Concernant les tarifs de restauration scolaire : il est proposé une augmentation de 1% à partir du quotient familial de 750 €</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>URBANISME – Champs de la Riche : réserve foncière communale portage foncier ALM</b>  <i>Rapporteur : M. le Maire</i>  Il est rappelé que A.L.M. exerce la compétence portage foncier de réserves foncières au profit des Communes ; Une parcelle est concernée : ZB 70 Les Champs de la Riche de 112 046 m<sup>2</sup>. Le portage est proposé pour une durée de 10 ans</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>URBANISME – le Toulonnet accord de principe – acquisition de terrains par l'Aménageur Giboire.</b>  <i>Rapporteur : M. le Maire</i>  Il est prévu la création d'un lotissement d'une trentaine de logements, avec le groupe Giboire Aménageur sur le secteur du Toulonnet sur le site de Saint-Léger-des-Bois. A cet effet, ce dernier propose une offre d'acquisition auprès de A.L.M. propriétaire actuel des terrains. Il est demandé un accord de principe pour autoriser A.L.M. à signer ce protocole d'acquisition.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

<p><b>FINANCES – dissolution du budget de la Caisse des Ecoles – affectation des résultats</b>  <i>Rapporteur : Mme Annie-Claude BESSON Adjointe aux finances</i>  Il est rappelé la délibération de la Caisse des Ecoles du 2 mars 2020 relative à la dissolution du budget de cette entité. Afin de clore définitivement ce dossier, il est proposé d'intégrer dans le budget communal 2123,00 € en section d'investissement et 63.35 € en section de fonctionnement.</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>FINANCES – DM n°1 Intégration résultats « dissolution caisse des écoles »</b>  <i>Rapporteur : Mme Annie-Claude BESSON Adjointe aux finances</i>  En vue d'intégrer les résultats de la Caisse des Ecoles, il convient de prévoir une décision modificative comme suit ; il est proposé :</p> <p>Section de fonctionnement : D/022 = 63.35 €    R/002 = 63.35 €  Section d'investissement : D/001 = 2123.00 €    R/2031 = 2123,00 €</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>FINANCES – vente des 2 tondeuses - opérations pour actif pour la reprise du matériel de voirie.</b>  <i>Rapporteur : Mme Annie-Claude BESSON Adjointe aux finances</i>  Suite à l'achat d'une nouvelle tondeuse et dans le cadre de la vente de 2 anciennes tondeuses à gazon (tondeuse Ferrari 5000€ et tondeuse Kubota 4000€), il est proposé des opérations d'ordre pour les retirer de l'état de l'actif</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>FINANCES – Covid 19 – soutien financier aux horticulteurs locaux</b>  <i>Rapporteur : Mme Annie-Claude BESSON Adjointe aux finances</i>  En soutien à la filière horticole, il est proposé une enveloppe financière de 1000€ maximum pour réaliser des achats de plants auprès d'horticulteurs du département.</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>FINANCES – loyers logements municipaux –remboursement factures eau pour certains locataires</b>  <i>Rapporteur : Mme Annie-Claude BESSON Adjointe aux finances</i>  2 locataires n'ont pas fait réaliser le changement du compteur d'eau de leur logement et il est proposé de leur demander le remboursement des sommes payées par la Commune : 271.64€ et 183.72€ correspondant à leur consommation. Un complément de remboursement interviendra ultérieurement.</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>FINANCES – DM n°3 Annulation titre sur exercice 2019</b>  <i>Rapporteur : Mme Annie-Claude BESSON Adjointe aux finances</i>  Suite à une erreur sur un titre de recette de l'ASP (Agence de Service de Paiement) 2019 concernant une aide de l'Etat suite à l'embauche de contrats aidés, il est proposé de l'annuler sur l'exercice 2020 par une décision modificative n°3 :</p> <p>D/673 = 1738.52€    D/022 = - 1738.52 €</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>VOIRIE – desserte secteur d'habitations chemin des Gohardières – participation au SIEML</b>  <i>Rapporteur : Mme Annie-Claude BESSON Adjointe aux finances</i>  Dans le cadre des travaux d'extension basse tension chemin des Gohardières, il revient à la Commune de participer aux extensions de réseaux BT. Ainsi il est proposé de contribuer financièrement aux travaux sur appel de fonds à hauteur de 4159 €.</p>	Adopté à l'unanimité
<p><b>VOIRIE – finances DM N°2 participation au SIEML travaux chemin des Gohardières</b>  <i>Rapporteur : Mme Annie-Claude BESSON Adjointe aux finances</i>  Dans le cadre des travaux d'extension basse tension chemin des Gohardières, une décision modificative budgétaire est proposée :</p>	Adopté à l'unanimité

D/2041582 = 4159.00 €    D/2031 = - 4159.00€ avec une durée d'amortissement de 5 ans.	
<b>CULTURE – réseau Bibliothèque Latulu – convention partenariat avenant n°1</b> <i>Rapporteur : M. Mickaël BILLOT Maire délégué de Saint-Léger-des-Bois</i> En vue de mettre à jour la convention de partenariat avec le réseau Latulu, il est proposé un avenant comportant les modifications suivantes : le montant forfaitaire est ramené à 0.25€/habitant et l'article 5.2.2. : rencontre annuelle du réseau est supprimée.	Adopté à l'unanimité
<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	Approuvé à l'unanimité
<b>Information :</b> Arrêté municipal concernant l'interdiction de consommation d'alcool entre 16 heures et 6 heures du matin sur les voies et les espaces publics.	

Prochain conseil municipal jeudi 27 août 2020 à 20h30

Sans observation la séance est levée à 22h10,

Fait à Saint-Léger-de-Linières le 26 juin 2020,

Le Maire,



Franck POQUIN